



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**INTERVENTION DE MONSIEUR Jean-Michel DESPAX**

**REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT,  
CHARGE D'AFFAIRES A.I.**

**AUPRES DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT**

**EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

**Genève, le 26 août 2004**

**vérifier au prononcé**

**REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE  
AUPRÈS DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT**

36, route de Pregny - 1292 Chambésy / Genève  
Tél. 022 758 91 11 - Fax : 022 758 91 50 - [www.delegfrance-cd-geneve.org](http://www.delegfrance-cd-geneve.org)

Monsieur le Président,

Je prends la parole pour réagir, à cette étape de nos travaux, aux interventions que je viens d'entendre sur la question de la Prévention de la Course aux Armements dans l'Espace. Permettez-moi de vous faire part de quelques commentaires sur cette question.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, mon pays participe activement aux travaux menés sur ce thème depuis le début des années 80 dans notre enceinte. La France s'est montrée, depuis l'origine de ce débat, en faveur d'une utilisation pacifique de l'espace extra atmosphérique. Pour la France, ceci demeure un enjeu essentiel pour la sécurité internationale. En juin 2001, le Président de la République française a déclaré que « la non militarisation de l'espace est un élément essentiel. Elle a été préservée jusqu'ici en dépit de toutes les tentations de la guerre froide. Elle doit être maintenue. Elle ne serait de l'intérêt de personne d'ouvrir cette nouvelle boîte de Pandore. Nul ne pourrait maintenir un monopole dans ce domaine. Il en résulterait une nouvelle course aux armements dont l'issue serait désastreuse pour tout le monde ». Cette position guide toujours notre approche.

Il en découle trois principes essentiels :

- le libre accès pour tous à l'espace pour des applications pacifiques,
- la préservation de la sécurité et de l'intégrité des satellites en orbite ;
- la prise en compte des intérêts légitimes de défense des Etats.

Monsieur le Président,

A l'occasion de ma première intervention dans cette enceinte le 4 septembre 2003 j'avais précisé que « nous soutenons toujours la constitution d'un comité spécial sur la prévention de la militarisation de l'espace extra atmosphérique, au départ une idée française ». C'est toujours le cas.

Mais hélas, la question du « PAROS » est, depuis plus de deux ans maintenant, traitée à la Conférence du Désarmement en relation avec d'autres sujets de nature différente. Nous estimons que cette situation est, à bien des égards, artificielle. Certes, nous avons eu de la part de la Chine et de la Russie des efforts importants en vue d'assouplir leur position sur le mandat dont pourrait être investi un comité spécial sur la question. Nous avons pris bonne note de leurs propositions mais nous demeurons convaincus que la question du PAROS, comme d'autres d'ailleurs, doit être examinée indépendamment des autres sujets sur lesquels nous sommes mobilisés, sans « linkages » artificiels.

Aussi, Monsieur le Président, mon pays ne verrait qu'avantage à ce que les délégations intéressées déposent officiellement un projet de mandat séparé sur la Prévention d'une Course aux Armements dans l'Espace. Une telle démarche serait susceptible, à nos yeux, de faire avancer nos débats, en toute objectivité, sur cet important sujet. Elle permettrait une discussion plus approfondie.

Je vous remercie Monsieur le Président.